

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

Etaient présents :

Mmes CASSAR, DUCHEINE, HUET, MAJCHRZAK, SAOUDI, AZZIZI, LARAME, SALADIN, HABIB, RENAUDET, HATCHI HILDERAL, LACROIX, GIBERT

Ms DJOUADI, LEPROUST, LAPOSTOLET, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, CASCARINO, CORENTHIN, NIKOU, SIMONOT, GIBERT, DIAS, ALGABA, DAUDIER

La séance débute à 19h34

Monsieur le Maire indique que la séance, comme toutes les prochaines, est enregistrée. Il indique également qu'il faut rajouter à l'ordre du jour la détermination du titulaire et du suppléant pour la commission SDESM

Il demande ensuite de nommer un/une secrétaire de séance.

Mme CASSAR se propose.

Il convient ensuite de procéder à l'approbation du compte rendu du précédent conseil.

Mme AZZIZI demande pourquoi, malgré son retard annoncé dès le début du conseil, le vote de Yann CORENTHIN n'a pas été pris en compte de toute la séance. Elle demande quels sont les articles de loi qui empêchent un élu en retard de ne pas prendre part au vote. Elle souhaite qu'une réponse écrite lui soit faite.

M. ALGABA fait une remarque : lors des votes à main levée, il souhaiterait que les noms des votants, en cas d'abstention et de vote contre, soient notifiés sur le compte rendu en toute transparence.

Mme CASSAR rappelle qu'elle n'était pas secrétaire de séance, que les notes ont été prises par la DGS et que celle-ci étant absente, c'est elle qui a fait le compte rendu. Elle signale que pour les prochaines fois, cela sera fait.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

On passe donc à l'ordre du jour

Arrivée de M. DAUDIER à 19h40

1) DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, Le Maire peut recevoir des délégations du conseil municipal afin de pouvoir prendre, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions, à savoir :

- De procéder, dans la limite de 400.000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, sans limite, l'attribution de subventions ;
- De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, les décisions ainsi prises par Le Maire, suite à ses délégations, seront présentées au début de chaque conseil municipal.

Le point est voté à l'unanimité.

2) INDEMNITÉ DE REPRÉSENTATION POUR LE MAIRE

Conformément aux articles L2123-18 et L2123-19 du CGCT, Le Maire peut percevoir des indemnités pour frais de représentation pour couvrir des dépenses engagées à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Au dernier mandat, l'indemnité était de 150 € par mois soit 1 800 eur annuels.
Ce montant est maintenu pour ce mandat.

La proposition est acceptée à l'unanimité

3) DENOMINATION DES POSTES D'ADJOINTS ET DE DELEGUES

Les adjoints :

Jacky FORET : 1^{er} adjoint en charge du CCAS, de la culture et des affaires générales

Malika AZZIZI : 2^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et des affaires scolaires

Jorge DIAS : 3^{ème} adjoint en charge des associations, du sport et des locations de salles

Laurie DUCHEINE : 4^{ème} adjointe en charge des ressources humaines

Philippe LEPROUST : 5^{ème} adjoint en charge des travaux, de la voirie, de la sécurité et des relations avec la gendarmerie et la police municipale intercommunale

Nadeige CASSAR : 6^{ème} adjointe en charge des finances et du budget

Kadir DJOUADI : 7^{ème} adjoint en charge de la communication et de la vie locale

Brigitte HUET : 8^{ème} adjointe en charge de la jeunesse, de la restauration municipale et du Conseil Municipal des jeunes

Les délégués :

Jean Pierre Le GALLOU : délégué aux travaux

Kelly LARAME : déléguée aux ressources humaines

Gladys HATCHI HILDERAL : déléguée aux jardins partagés, fleurissement et espaces verts

Maxime LAPOSTOLET : délégué fêtes et cérémonies

Habeeba MAJCHRZAK : déléguée au scolaire et Conseil Municipal des enfants.

La proposition est votée à l'unanimité

4) COMMISSION APPELS D'OFFRES DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 5 titulaires et 3 suppléants

Voir tableau joint.

La proposition est passée au vote :

Contre : Mmes GIBERT, LACROIX, M. ALGABA

Pour : 24 votes

La proposition est donc adoptée à la majorité

5) COMMISSION SMAEP DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 2 titulaires et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

6) COMMISSION SYNDICAT MIXTE DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

7) COMMISSION CCAS DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 6 titulaires et 6 personnes extérieures

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

8) COMMISSION CONSEIL ECOLE MATERNELLE DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 3 titulaires et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

9) COMMISSION CONSEIL ECOLE PRIMAIRE DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 3 titulaires et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

10) COMMISSION CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE DE SAINT MARD DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

11) COMMISSION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE SAINT MARD DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 2 titulaires et 2 suppléants

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

12) COMMISSION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE DE LONGPERRIER DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 3 titulaires et 2 suppléants

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

13) COMMISSION SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 suppléant

Le Maire propose aux élus de l'opposition les deux postes. Ceux-ci refusent.

Donc voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

14) COMMISSION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE LA HAUTE ET DE LA BASSE BEUVRONNE DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 suppléant

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

15) COMMISSION CNAS DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 agent communal

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

16) COMMISSION AFR DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour cette commission 5 propriétaires désignés par le conseil municipal.

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

17) COMMISSION SDESM DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU SUPPLÉANT

Il convient de désigner pour cette commission 1 titulaire et 1 suppléant

Le Maire propose aux élus de l'opposition les deux postes. Ceux-ci refusent.

Le Maire précise que les réunions se font à Melun et le soir.

Voir tableau joint

La proposition est passée au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

18) COMMISSIONS COMMUNALES DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Il convient de désigner pour ces différentes commissions communales, des titulaires et des suppléants.

Voir tableau annexe

Commission Finances :

Contre : 3 votes Mme GIBERT, LACROIX, M. ALGABA

Pour : 24 votes

Mme GIBERT déclare qu'elle aurait aimé être dans la commission.

M. ALBAGA intervient : « on a « requérit » le droit à la pluralité démocratique sur les commissions, il s'avère qu'on est en train de faire des commissions où nous ne sommes pas représentés. Monsieur le Maire vous avez le droit de faire le choix de ne pas nous inscrire sur ces commissions, c'est votre droit le plus stricte, mais sachez que si c'est le cas pour le reste des commissions, nous saurons requérir le droit tout simplement, sans aucune hostilité, simplement la reconnaissance de la pluralité démocratique ».

M. le Maire répond qu'il allait leur proposer des commissions.

M. ALBAGA répond « que les élus de l'opposition ne sont pas là pour compenser des places dont personne ne voudrait et que, participer à la vie de la commune est aussi avoir des places dans les commissions où il y a un enjeu. Si c'est pour faire de la figuration ce n'est pas très utile ».

Mme DUCHEINE demande la parole. En tant qu'élue de l'opposition dans le mandat précédent, elle n'a pas eu le choix des commissions même si elle avait les appétences.

M. ALGABA lui répond « qu'elle a le droit de retourner sa veste comme elle le souhaite ». Il lui indique qu'elle avait le droit de le réclamer, ce qu'elle avait fait mais cela lui a été refusé.

M. ALGABA signale qu'il y a des droits et que s'il faut il ira jusqu'au bout de la démarche.

M. DIAS signale qu'en tant qu'élus de l'opposition, ils ont le droit à trois sièges dans les commissions.

M. ALGABA répond qu'il n'est défini nulle part le nombre de place que doit avoir l'opposition.

M. DIAS répond qu'il n'est pas écrit non plus « que l'on doit accepter les demandes de l'opposition ».

M. ALGABA répond qu'il n'a pas dit ça.

M. Le Maire indique que là où il y a de la place, il va faire les propositions aux élus de l'opposition.

Commission travaux :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission culture – fêtes et cérémonies :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Fleurissement :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent.

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Mutuelle :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent.

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Conseil Municipal des enfants :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission restauration scolaire :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition :

Mme LACROIX se propose

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Vie locale - commerces :

M. le Maire précise que, suite à la demande faite par M. ALGABA de participer à la commission des commerçants, c'est l'interco qui gère les commerces comme cela lui a été écrit.

M. ALGABA signale que cela n'a jamais été écrit.

M. le Maire répond que cela a été écrit dans le tout premier courrier qu'il lui a été adressé.

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission jeunesse :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Associations - Sports :

M. le Maire propose une place aux élus de l'opposition. Ceux-ci refusent.

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Urbanisme :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission Petite enfance :

La proposition a été votée à l'unanimité

Commission la CARPF :

Les élus communautaires sont M. DOMETZ et Mme DUCHEINE, ceux-ci ont été élus le jour des élections.

M. ALGABA demande à M. le Maire de lui répondre par écrit à son courrier.

La séance est levée à 20h13.

Secrétaire de Séance
Nadeige CASSAR

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nadeige Cassar', written in a cursive style.

COMMISSIONS

Appel d'offres

Président :
NADEIGE CASSAR
Titulaires :
PHILIPPE LEPROUST
VIRGINIE HABIB
BRIGITTE HUET
GLADYS HATCHI HILDERAL

Suppléants :
JORGE DIAS
JACKY FORET
SONIA SAOUDI

SMAEP

Titulaires :
DANIEL DOMETZ
FELIX NIKOU
Suppléant :
PHILIPPE LEPROUST

Syndicat Mixte

Titulaire :
DANIEL DOMETZ
Suppléant :
KADIR DJOUADI

Syndicat du Lycée de Longperrier

Titulaires :
HABEEBA MAJCHRZAK
GLADYS HATCHI HILDERAL
FELIX NIKOU
Suppléants :
KELLY LARAME
JORGE DIAS

Conseil Administration Collège de Saint-Mard

Titulaire :
DANIEL DOMETZ
Suppléant :
SONIA SAOUDI

Conseil d'école primaire

Titulaires :
MALIKA AZZIZI
HABEEBA MAJCHRZAK
JESSICA SALADIN
Suppléants :
YANN CORENTHIN

SI CES ST MARD

Titulaires :
MALIKA AZZIZI
HABEEBA MAJCHRZAK
Suppléants :
SONIA SAOUDI
YANN CORENTHIN

Conseil d'école maternelle

Titulaires :
MALIKA AZZIZI
HABEEBA MAJCHRZAK
JESSICA SALADIN
Suppléants :
GLADYS HATCHI HILDERAL

SI Bassin Haute et Basse Beuvronne

Titulaire :
DANIEL DOMETZ
Suppléant :
FELIX NIKOU

SI Sage de la Nonette

Titulaire :
FELIX NIKOU
Suppléante :
JORGE DIAS

AFR

Président :
DANIEL DOMETZ
Propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :
CHRISTOPHE GIBERT
DIDIER CHERON
Propriétaires désignés par le Conseil Municipal :
BRUNO QUATTRUCCI
MARIE CECILE GIBERT
JORGE DIAS
YVES CHERON
XAVIER VAN MOORLGHEM

SDESM

Titulaires :
ERIC SIMONOT
Suppléant :
FELIX NIKOU

CCAS

Président :
JACKY FORET
Membres élus :
NADEIGE CASSAR
MAXIME GIBERT
LAURIE DUCHEINE
MALIKA AZZIZI
BRIGITTE HUET

Membres nommés par Le Maire :
JOELLE DE DIEGO (insertion; lutte contre les exclusions)
PAULETTE COUDRAY (Retraités du Département)
MARIE France LEFEVRE
GERARD HAUSTRATE
MICHEL HANNOFF
DANIEL GEFFRAY (UDAF)

CNAS

Elu :
DANIEL DOMETZ
Agent :
BENOIT CASTELAIN

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire, Daniel DOMETZ, sera présent dans toutes les commissions

Finances / Emprunts / Budget

NADEIGE CASSAR
JORGE DIAS
VIRGINIE HABIB
GLADYS HATCHI HILDERAL
PHILIPPE LEPROUST
JACKY FORET
SONIA SAOUDI
Agents: Céline, Pascaline, Sophie

Vie Locale / Commerces / vie économique Forains / Communication

KADIR DJOUADI HABEEBA MAJCHRZAK
ERIC SIMONOT
VALERIE RENAUDET
GLADYS HATCHI HILDERAL
JACKY FORET
BRIGITTE HUET
MAXIME LAPOSTOLET
JORGE DIAS
MALIKA AZZIZI

Travaux / Eglise / Concessionnaires / Sécurité / Relations gendarmerie Bois des sables / Cadre de vie / Cimetière

PHILIPPE LEPROUST MAXIME GIBERT
NADEIGE CASSAR MAXIME LAPOSTOLET
LAURIE DUCHEINE
MALIKA AZZIZI ERIC SIMONOT
JEAN PIERRE LE GALLOU
JACKY FORET
JEAN LUC CASCARINO
BRIGITTE HUET
GLADYS HATCHI HILDERAL
FELIX NIKOU
Agents : ALGABA Céline, LEPAGE Guillaume

Jeunesse / AJT / MDJ

BRIGITTE HUET
MALIKA AZZIZI
SONIA SAOUDI
Agents : ALGABA Céline, CARMONT Laura,
CASTELAIN Benoît

Culture / Fêtes et cérémonies/Bibliothèque

JACKY FORET KELLY LARAME
MAXIME GIBERT
VALERIE RENAUDET
VIRGINIE HABIB
MAXIME LAPOSTOLET
HABEEBA MAJCHRZAK
KADIR DJOUADI JESSICA SALADIN
JORGE DIAS JEAN PIERRE LE GALLOU
BRIGITTE HUET MALIKA AZZIZI

Restauration scolaire

BRIGITTE HUET
NADEIGE CASSAR
MALIKA AZZIZI
MARIE CHRISTINE LACROIX
Agents : agents de cantine
Parents d'élèves

Fleurissement / Environnement

JACKY FORET
GLADYS HATCHI HILDERAL
HABEEBA MAJCHRZAK
MAXIME LAPOSTOLET
YANN CORENTHIN
Agent : LEPAGE Guillaume

Sports - Associations / Location de salles

JORGE DIAS HABEEBA MAJCHRZAK
VIRGINIE HABIB YANN CORENTHIN
MALIKA AZZIZI GLADYS HATCHI HILDERAL
KADIR DJOUADI SONIA SAOUDI
SEBASTIEN DAUDIER
FELIX NIKOU KELLY LARAME
JESSICA SALADIN MAXIME LAPOSTOLET

Mutuelle

JACKY FORET
BRIGITTE HUET

Urbanisme

MALIKA AZZIZI SONIA SAOUDI FELIX NIKOU
JEAN LUC CASCARINO GLADYS HATCHI HILDERAL
Urbaniste : Xavier FRANCOIS

Petite Enfance

VALERIE RENAUDET
SONIA SAOUDI
JESSICA SALADIN

Conseil Municipal des enfants CM2

JACKY FORET
BRIGITTE HUET
HABEEBA MAJCHRZAK
MALIKA AZZIZI

CARPF

DANIEL DOMETZ
LAURIE DUCHEINE